ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

IAS 1 n'impose **aucun modèle ou tracé formel** du bilan.

Cependant, les actifs et les passifs doivent généralement être classés en :

- **courants** ;
- **non courants**.

Une présentation selon **l'ordre de liquidité** peut être utilisée lorsqu'elle fournit une information plus pertinente et fiable.

I- Concepts

1. Actif courant

Un actif est courant lorsqu'il :

- est destiné à être vendu ou consommé dans le cycle normal d'exploitation ;
- est détenu principalement à des fins de transaction ;
- doit être réalisé dans les **12 mois** suivant la date de clôture ;
- correspond à de la trésorerie ou à un équivalent de trésorerie, sauf restriction d'utilisation pendant au moins 12 mois.

Exemples :

- stocks ;
- créances clients à court terme ;
- trésorerie ;
- certains titres négociables.

2. Actif non courant

Il comprend les autres actifs, notamment :

- immobilisations corporelles ;

- immobilisations incorporelles ;
- immobilisations financières ;
- créances à long terme.

3. Passif courant

Un passif est courant lorsqu'il :

- doit être réglé dans le cycle normal d'exploitation ;
- doit être réglé dans les **12 mois** suivant la clôture ;
- comprend notamment certaines dettes à court terme et la partie à court terme des emprunts.

Exemples :

- dettes fournisseurs ;
- dettes envers le personnel ;
- découvert bancaire à court terme ;
- échéances d'emprunts à moins d'un an.

4. Passif non courant

Il comprend les passifs qui ne répondent pas aux critères du passif courant.

Exemples :

- emprunts à long terme ;
- provisions à long terme ;
- impôts différés ;
- autres dettes financières à long terme.

À retenir

Certains éléments liés au **cycle d'exploitation** peuvent être classés comme courants même si leur règlement intervient dans plus de 12 mois.

La **partie à court terme d'un passif non courant** est classée parmi les passifs courants.

Rubriques minimales à présenter au bilan selon IAS 1

Le bilan doit notamment faire apparaître :

- immobilisations incorporelles ;
- immobilisations corporelles ;
- immeubles de placement ;
- immobilisations financières ;
- actifs biologiques ;
- stocks ;
- clients et autres débiteurs ;
- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- actifs destinés à être vendus ;
- fournisseurs et autres créanciers ;
- dettes financières portant intérêts ;
- provisions ;
- actifs et passifs d'impôt différé ;
- actifs et passifs d'impôt exigible ;
- intérêts minoritaires ;
- capital émis et réserves.

II- Présentation

Exemple de structure de l'actif

ACTIFS

Actifs non courants

- Goodwill ;
- immobilisations incorporelles ;
- immobilisations corporelles ;
- immeubles de placement ;
- actifs biologiques ;

- participations dans les entreprises associées ;
- autres actifs financiers ;
- actifs d'impôt différé.

Total actifs non courants

Actifs courants

- stocks ;
- actifs d'impôt exigible ;
- clients et autres débiteurs ;
- autres actifs financiers ;
- trésorerie et équivalents de trésorerie.

Total actifs courants

TOTAL ACTIF

Structure du passif

CAPITAUX PROPRES

- capital émis ;
- réserves ;
- prime d'émission ;
- écarts de réévaluation ;
- résultats accumulés ;
- autres écarts de juste valeur ;
- intérêts minoritaires.

Passifs non courants

- emprunts et dettes financières à long terme ;
- dettes convertibles à long terme ;
- provisions à long terme ;
- engagements de retraite ;
- passifs financiers ;
- impôts différés.

Total passifs non courants

Passifs courants

- dettes convertibles à court terme ;
- provisions à court terme ;
- dettes d'impôt ;
- fournisseurs et autres créanciers ;
- emprunts et dettes financières à court terme ;
- passifs financiers à court terme ;
- autres passifs financiers.

Total passifs courants

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

III- Comparaison avec les règles marocaines

IAS/IFRS	Règles marocaines
Pas de tracé type obligatoire du bilan	Modèle normalisé
Distinction courant / non courant	Présentation selon les rubriques du modèle marocain
Possibilité d'une présentation par liquidité dans certains cas	Modèle réglementaire
Rubriques minimales spécifiques	Rubriques différentes
Existence notamment des immeubles de placement et actifs biologiques	Présentation différente selon le référentiel marocain
Renvois aux notes pour les postes	Annexes accompagnant les états financiers

Idée essentielle : IAS 1 privilégie la **pertinence de l'information** plutôt qu'un modèle unique de bilan.